

|                                                       |                          |
|-------------------------------------------------------|--------------------------|
| CONDITIONS GENERALES DE VENTE                         | Création du : 23/02/2026 |
|                                                       | Version du : 23/02/2026  |
|                                                       | Rédacteur : S. MOURIER   |
| Motif de la modification : Création au nouveau format |                          |

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ITENOR Institut technique des énergies du nord est un organisme de formation dont le siège social est établi 10, rue du général Alaur 95530 La Frette sur seine (France). ITENOR développe, propose et dispense des formations individuelles ou collectives, en présentiel. L'ensemble de ces prestations est désigné ci-après sous le nom «d'actions de formation ». Numéro Siret du siège : 381 891 316 000 63 Organisme enregistré sous le n° d'agrément 11950938795

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu les définitions suivantes :

- Le client : désigne ci-après toute personne physique ou morale qui s'inscrit et/ou finance une formation dispensée par l'ITENOR ;
- Le stagiaire désigne toute personne physique inscrite à une offre de formation ;
- Organisme financeur : organisme qui finance une action de formation.

### Article 1 : OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles ITENOR fournit des prestations de formation professionnelle continue et de conseil technique à destination exclusive de clients professionnels au sens de l'article liminaire du Code de la consommation.

Les prestations sont régies notamment par les dispositions :

- Des articles L.6351-1 et suivants du Code du travail
- Des articles L.6353-1 à L.6353-9 du Code du travail
- Des articles 1101 et suivants du Code civil

Toute commande implique l'adhésion pleine et entière du client aux présentes CGV.

### Article 2 : CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGV s'appliquent à toute prestation réalisée par ITENOR, sauf conditions particulières expressément acceptées par écrit.

Conformément à l'article 1119 du Code civil, elles prévalent sur tout document du client.

### **Article 3 : FORMATION DU CONTRAT**

Conformément à l'article L.6353-1 du Code du travail :

Toute action de formation donne lieu à :

- Une convention de formation signée
- Un devis accepté
- Le cas échéant un bon de commande

Le contrat est réputé formé à réception des documents signés.

### **Article 4 : PRIX ET CONDITIONS FINANCIÈRES**

Les prix sont exprimés en euros hors taxes.

Conformément à l'article 1195 du Code civil (imprévision), en cas de changement imprévisible des circonstances économiques rendant l'exécution excessivement onéreuse, les parties conviennent de renégocier de bonne foi.

À défaut d'accord dans un délai de 30 jours, ITENOR pourra résilier le contrat.

### **Article 5 : MODALITÉS DE RÈGLEMENT**

Sauf stipulation contraire :

- Facturation à l'issue de la prestation
- Paiement à 30 jours date de facture
- Paiement par virement bancaire

Conformément à l'article L441-10 du Code de commerce :

- Pénalités de retard : 3 fois le taux légal
- Indemnité forfaitaire de 40 euro

ITENOR pourra suspendre ses prestations en cas d'impayé.

### **Article 6 : DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES OPCO**

En cas de prise en charge par un OPCO :

- Le client demeure contractuellement responsable du paiement intégral.
- En cas de refus, de prise en charge partielle ou de retard de paiement de l'OPCO, le solde sera facturé directement au client.
- Le client s'engage à transmettre tous documents nécessaires à la prise en charge.
- Toute annulation hors délais peut entraîner la facturation des sommes non financées.
- 

ITENOR ne pourra être tenue responsable des décisions des organismes financeurs.

### **Article 7 : ANNULATION PAR LE CLIENT**

Toute annulation doit être notifiée par écrit.

Avant le début de la formation :

- Plus de 15 jours ouvrés : aucune pénalité.
- Entre 14 et 7 jours ouvrés : 50 % du montant total.
- Moins de 7 jours ouvrés : 100 % du montant.

Le remplacement d'un stagiaire est possible sous réserve d'acceptation écrite par ITENOR.  
Après le début de la formation :

Toute interruption entraîne la facturation des heures prévues contractuellement.

## **Article 8 : ANNULATION OU REPORT PAR ITENOR**

ITENOR peut annuler ou reporter en cas :

- Force majeure (article 1218 Code civil)
- Indisponibilité imprévisible
- Effectif insuffisant
- 

En cas d'annulation, remboursement des sommes versées au prorata des prestations non réalisées.

## **Article 9 : FORCE MAJEURE**

Conformément à l'article 1218 du Code civil, la responsabilité d'ITENOR ne pourra être engagée en cas d'événement imprévisible, irrésistible et extérieur empêchant l'exécution normale du contrat.

Les parties conviennent de se rapprocher afin d'envisager un report.

## **Article 10 : OBLIGATION DE MOYENS**

Conformément à la jurisprudence constante relative à la formation professionnelle, ITENOR est tenue à une obligation de moyens et non de résultat.

## **Article 11 : RESPONSABILITÉ – LIMITATION**

La responsabilité de ITENOR est limitée au montant HT de la prestation concernée.

ITENOR ne pourra être tenue responsable :

- Des dommages indirects
- Des pertes d'exploitation
- Des pertes de production
- Des pertes de données
- Des préjudices commerciaux

Toute action devra être engagée dans un délai d'un an à compter du fait générateur.

## **Article 12 : ASSURANCE**

ITENOR déclare être titulaire d'une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant l'ensemble de ses activités.

## **Article 13 : CONDITIONS D'INTERVENTION SUR SITE**

Le client s'engage à :

- Garantir la sécurité des installations
- Respecter les normes applicables
- Informer des risques spécifiques

ITENOR ne pourra être tenue responsable des dommages résultant d'un manquement du client à ses obligations de sécurité.

#### **Article 14 : SOUS-TRAITANCE**

ITENOR peut recourir à des intervenants qualifiés, sous sa responsabilité, conformément à l'article 1216 du Code civil.

#### **Article 15 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Conformément aux articles L111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle :

Les supports pédagogiques restent la propriété exclusive de ITENOR.

Licence d'usage interne non exclusive accordée au client.

Toute reproduction, diffusion ou exploitation externe sans autorisation écrite est interdite.

#### **Article 16 : CONFIDENTIALITÉ**

Les parties s'engagent à conserver confidentielles les informations techniques, commerciales et financières échangées.

#### **Article 17 : PROTECTION DES DONNÉES**

Les données personnelles collectées sont traitées conformément au RGPD.

Elles sont utilisées exclusivement pour l'exécution du contrat et conservées pour la durée légale applicable.

Toute demande relative aux droits des personnes peut être adressée à : [itenor@itenor.fr](mailto:itenor@itenor.fr)

#### **Article 18 : COMMUNICATION**

Sauf opposition écrite du client, ITENOR peut mentionner le nom du client dans ses références commerciales.

#### **Article 19 : NULLITÉ PARTIELLE**

Si une clause est déclarée nulle, les autres dispositions demeurent applicables.

#### **Article 20 : DROIT APPLICABLE ET LITIGES**

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

Tout litige sera soumis aux tribunaux compétents du ressort du siège social de ITENOR, même en cas de pluralité de défendeurs.

Avant toute action judiciaire, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. À défaut, compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social de ITENOR.

#### **Article 21 : PREUVE**

Conformément à l'article 1366 du Code civil, les documents électroniques ont la même valeur probante que les documents papier.  
Les présentes conditions générales de vente restent valables jusqu'à la publication d'une nouvelle version.

Date :23/02/2026

Signature ITENOR : Stéphanie MOURIER



Présidente ITENOR

Signature commanditaire :